



Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

La première réunion du nouveau conseil municipal s'est tenue le mois dernier. À cette occasion, les premières désignations au sein des différentes instances ont été effectuées.

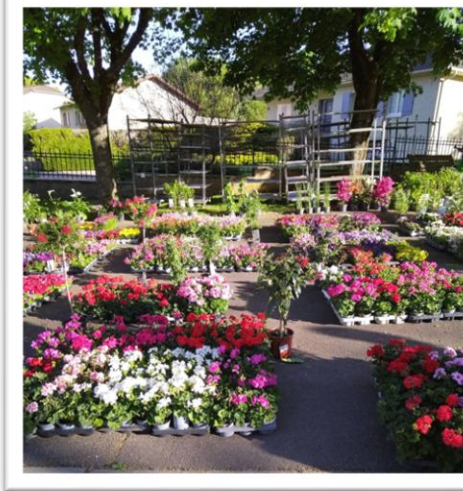
J'ai également confié des délégations de fonctions à mon deuxième adjoint, M. Jean Laurent Brignon, qui assure depuis le 1er mai les missions suivantes :

- la gestion et le suivi des travaux d'entretien et de maintenance, ainsi que des travaux neufs et des investissements, en lien avec les entreprises et les concessionnaires ;
- la prévention des inondations et l'entretien des ruisseaux ;
- les travaux liés à la sécurité routière ;
- l'entretien et l'aménagement des espaces publics.

Nous avons débuté ce mandat avec la brocante et le marché aux fleurs, qui se sont déroulés dans les meilleures conditions, sous un soleil radieux. Le conseil municipal et quelques bénévoles se sont pleinement mobilisés pour assurer la réussite de cette belle manifestation, et je tiens à les en remercier chaleureusement. Notre prochain rendez-vous sera la Fête des Voisins, organisée à la fin du mois de juin.

Prenez soin de vous!

Mairie de MEY Téléphone: 09/60/50/00/53
 E-Mail : commune.mey@wanadoo.fr / [Facebook commune de Mey](#) /
 site internet <http://www.mairie-mey.fr/> Application PanneauPocket
 Permanences mercredi et vendredi de 17h à 19h



Brocante et marché aux fleurs

Délégations organismes extérieurs	
AGURAM	Alizée ROUX
	suppléant : Jean Laurent BRIGNON

Correspondants communaux	
Sécurité routière	Aimé BARRIER
Défense	Jean Baptiste La Rosa
Incendie et secours	Jean Baptiste La Rosa

Commission consultative de chasse	
Alizée ROUX	
Jean Laurent BRIGNON	

Commission de contrôle de la liste électorale	
Mélanie HILDEVERT	
suppléant : Karine MATHIEU	

Commission de l'Euro-Métropole de Metz	
CLECT	Alizée ROUX

Les Meyens auront bientôt une toute nouvelle place

Depuis quelques jours et pour une durée d'environ douze semaines, la municipalité de Mey a programmé des travaux de requalification de la place de l'Église afin que chacun y ait sa place: piétons et voitures.



Les Meyens devront faire preuve d'un peu de patience avant de découvrir la nouvelle place du village. Photo Thierry Robinet

Des travaux ont été programmés dans le centre de la commune. Ils seront réalisés par l'entreprise Colas, pour le compte de l'Euro-métropole de Metz, en collaboration avec le service d'archéologie de la métropole, afin de réaliser des fouilles préventives sur la place de l'Église.

Circulation
Les travaux de terrassement ont déjà débuté et la circulation restera autorisée pour les riverains pendant toute la du-

rée du chantier. En revanche, le stationnement sera totalement interdit sur l'emprise des travaux. Afin de faciliter le déplacement des riverains résidant dans le bas de la com-

mune, la circulation sera autorisée dans les deux sens dans les rues en sens unique de Samatan et des Jardins, des numéros 1 à 3, afin de contourner la zone de travaux. Le

Article de notre correspondant du **Républicain Lorrain**

chantier se déroulera en trois phases: la place de l'Église, le parvis de l'église et enfin la rue de l'École. Ce projet vise à valoriser le patrimoine communal, en particulier l'église Saint-Pierre, classée monument historique depuis 1994. Les revêtements seront repensés afin de créer une cohérence visuelle avec les façades des maisons en pierre de Jau-mont qui entourent la place.

D'une pierre deux coups

Ces travaux engendrent des enjeux multiples: la gestion des eaux pluviales *via* la désimperméabilisation des sols sur près de 700 m², l'amélioration du cadre de vie à travers la création d'une nouvelle place, la sécurisation de la circulation piétonne *via* des espaces verts et du mobilier urbain.

Pâques à Mey



Madame le Maire s'est promenée dans le village en compagnie du lapin de Pâques à la rencontre des enfants!

Travaux : quelques rappels

Pensez à respecter les heures pendant lesquelles vous pouvez faire vos travaux de bricolage ou de jardinage :
les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h
le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h

PLACE DE L'ÉGLISE



PARVIS DE L'ÉGLISE

